



## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MAI 2016

Le 12 mai 2016 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 03/05/2016, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Yann FOL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT, Gisèle MEYNET, Agnès HUYTON.

**Excusé** : Véronique SUBLET, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL.

**Secrétaire de séance** : Yann FOL.

Le compte-rendu de la réunion du 28 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

### 1. Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Débat sans vote sur le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que des réunions de travail, un atelier participatif et une réunion publique sur les orientations d'aménagement du PADD ont été organisés. Suite à ces réunions, de nombreuses remarques ont été prises en compte.

Mme le Maire sollicite ensuite l'accord du Conseil Municipal pour enregistrer la séance afin de retranscrire correctement les remarques de chacun.  
Le Conseil Municipal donne son accord.

Mme le Maire rappelle que la révision du PLU a été prescrite par délibération en date du 21 mai 2015.

La 1<sup>ère</sup> étape était l'élaboration du diagnostic.

La 2<sup>ème</sup> étape, étape actuelle, consiste en la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Durant, cette étape :

- les « paroles citoyennes » ont été recueillies,
- le projet de PADD a été présenté aux personnes publiques associées le 09 février 2016,
- le 8 mars 2016 un atelier participatif a été organisé,
- une réunion publique de concertation et de présentation du PADD s'est tenue le 31 mars 2016.

Mme le Maire indique que le PADD expose une stratégie d'aménagement et de développement pour les 10 à 15 ans à venir. Le PADD est un projet politique de la municipalité répondant aux besoins et enjeux du territoire et respectant les grands équilibres d'aménagements (Lois, Règlements et documents supracommunaux). Mme le Maire rappelle les dispositions des articles L.110 et L.121-1 du Code de l'urbanisme.

Elle précise que le PADD définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'habitat urbain.

Le PADD n'est pas directement « opposable » aux autorisations d'urbanisme mais il est le document pivot du PLU, décliné par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et les règlements.

Mme le Maire énonce, enfin, les 3 axes du PADD de Savigny :

## **1. Axe 1 : Conserver « l'esprit rural de Savigny ».**

- 1.1 Préserver les paysages et écosystèmes identitaires de la commune (le Vuache, les espaces semi-ouverts et collinaires, les zones humides, les corridors écologiques locaux) :
  - protéger strictement les milieux naturels remarquables (ainsi que les corridors biologiques), maintenir le pastoralisme en pied du Vuache,
  - protéger et renouveler les vergers en particulier à proximité des hameaux.
- 1.2 Protéger strictement le maillage bocager savignerand :
  - Assurer la continuité du réseau de haies et conserver leur intégrité,
  - Préserver les milieux humides, en particulier strictement sur les parties sud de la commune,
  - Préserver de toute construction les pentes les plus exposées, améliorer l'intégration des secteurs d'urbanisation récente et future.
- 1.3 Garantir les conditions de développement des exploitations agricoles, maintenir l'accès aux parcelles agricoles.
- 1.4 Maitriser l'urbanisation dans le respect des orientations du SCOT genevois :
  - 3 hectares en extension urbaine maximum,
  - 25 logements par hectare,
  - 2,8 % de croissance annuelle (1200 habitants à Savigny en 2027),
  - Réduction nécessaire des surfaces constructibles.
- 1.5 Encadrer et intégrer les nouvelles formes bâties denses dans le caractère villageois savignerand, développer les énergies renouvelables en priorité dans les hameaux les mieux exposés.
- 1.6 Préserver l'architecture patrimoniale de Savigny :
  - Préserver les cœurs patrimoniaux des hameaux,
  - Accompagner la réhabilitation du bâti à Cortagy.

## **2. Axe 2 : Affiner un cœur de village à travers le renforcement du Chef-lieu**

- 2.1 Développer le Chef-lieu comme secteur prioritaire de développement et d'urbanisation futurs : orienter l'offre en logements futurs prioritairement dans le Chef-lieu.
- 2.2 Valoriser la RD7 et les espaces publics en cœur de bourg comme espace vitrine de services (et de commerces) du Chef-lieu.
- 2.3 Favoriser les liens sociaux par la structuration des espaces publics et leurs mises en lien avec les équipements et services : développer de nouveaux services de proximité en cœur de village : « service à la personne ».

- 2.4 Renforcer l'offre et la diversification des logements (types et statuts) pour accueillir toutes les générations d'habitants à Savigny : réaliser la programmation en logement (PLH) dans le Chef-lieu (5 logements locatifs aidés et 2 logements en accession aidée).

### 3. Axe 3 : Améliorer les liaisons douces au sein de Savigny

- 3.1 Valoriser les itinéraires de randonnées du Vuache et les circuits cyclo-touristiques.
- 3.2 Réaménager les carrefours dangereux.
- 3.3 Apaiser et sécuriser les axes dangereux ou posant des problèmes de conflits d'usage (vélos, engins agricoles, ...).
- 3.4 Adapter l'offre en stationnement, notamment à Murcier et à Olliet.

Après avoir présenté les axes du PADD, Mme le Maire **déclare le débat ouvert** et invite l'Assemblée à s'exprimer sur les orientations générales du PADD.

## DEBAT

### AXE 1 : CONSERVER « L'ESPRIT RURAL DE SAVIGNY »

- Mme Gisèle MEYNET souligne que les 2 termes « améliorer l'intégration paysagère » et « préserver les paysages » sont deux termes différents et très importants. La préservation correspond à un état donné alors que l'amélioration de l'intégration paysagère correspond à une dynamique. Il convient donc d'afficher clairement ces 2 termes.
- M Jean-Pierre VUICHARD rappelle qu'il existe des haies qui sont préservées. L'accès aux cultures et aux champs doit être maintenu.
- Mme le Maire ajoute que la cohabitation entre les exploitations agricoles et l'urbanisation doit être réfléchie. Certaines fermes sont, en effet, au cœur des hameaux.
- M. Yann FOL estime qu'il faut favoriser l'installation de nouvelles fermes à l'extérieur des hameaux afin de ne pas pénaliser les hameaux par l'installation ou l'extension d'une ferme. Il faudrait prévoir un endroit pour permettre la délocalisation d'exploitations.
- Mme le Maire confirme qu'effectivement il faut cibler des zones stratégiques pour permettre la délocalisation ou l'accueil de nouvelles exploitations. Elle ajoute que la cohabitation est importante.
- M. Ludovic VUICHARD souligne que l'agriculture fait partie de l'identité de la commune.

- M. Yann FOL demande si une urbanisation dans les hameaux autres que le Chef-lieu est possible puisqu'il faut maîtriser l'urbanisation dans le respect des orientations du SCOT genevois.
  - Mme le Maire indique que, dans les hameaux autres que le Chef-lieu, la priorité de l'urbanisation est donnée aux « dents creuses ». Ces dents creuses sont réparties dans tous les hameaux. L'urbanisation est, en effet, ciblée au niveau du Chef-lieu. Elle ajoute que l'idée est, durant cette mandature, de faire partir une 1<sup>ère</sup> tranche d'urbanisation sur le site « des Grands Prés », située à proximité des services (école, micro-crèche,...). Les autres tranches se réaliseront au fur et à mesure des années voire des mandats.
  - Mme Gisèle MEYNET demande à ce que l'idée de développer les énergies renouvelables soit clairement affichée.
  - M. Maurice VIOUD s'interroge sur la signification de « nouvelles formes de bâtis denses ».
  - Mme le Maire lui répond que ça correspond à 25 logements par hectare. Il s'agit principalement de petits collectifs.
- Beaucoup d'élus estiment que cette densification est énorme.
- M. Pascal LOUBIER souligne une contradiction entre « préserver le caractère villageois » et « intégrer les nouvelles formes de bâtis denses ».
  - M. Sébastien DESBIEZ-PIAT rétorque que certains bâtis peuvent très bien s'intégrer dans un village.
  - Mme le Maire souhaite que des adaptations contemporaines soient permises ou tolérées.
  - M. Yann FOL suggère de reprendre hameau par hameau les « bâtis » qui doivent être préservés.
  - Mme Gisèle MEYNET pense qu'il faut être plus strict dans la réglementation relative aux éléments patrimoniaux.
  - Mme le Maire précise que beaucoup de bâtiments sont déjà « marguerités ». Elle informe qu'un habitant de la commune a répertorié toutes les portes de granges présentes sur la commune, elle ajoute que cela pourrait être un caractère identitaire de la commune.
  - M. Yann FOL estime que le règlement du PLU doit évoluer, par exemple, dans le règlement actuel, l'installation de volets roulants est interdit sur les vieux bâtis. Il faut inclure les nouvelles techniques.
  - Mme Gisèle MEYNET souligne que de nombreux logements sont vacants ou à vendre notamment à Murcier.
  - M. Jean-Pierre VUICHARD rétorque que si les maisons ne se vendent pas au centre de Murcier, c'est en raison du manque de places de stationnements.

## **Axe 2 : AFFINER UN CŒUR DE VILLAGE A TRAVERS LE RENFORCEMENT DU CHEF-LIEU**

- Mme le Maire précise que tous les services sont présents au Chef-lieu.
- M. Pascal LOUBIER indique qu'il conviendrait d'ajouter dans la phrase « Valoriser la RD7 et les espaces publics en cœur de bourg comme espace vitrine de services (et de commerces) du Chef-lieu », le mot « ou » (ou/et de commerces) et pas uniquement « et » de commerces.
- Mme le Maire souligne que la mixité sociale pure est clairement affichée (âges, revenus, ...).
- M. Ludovic VUICHARD précise qu'il s'agissait du projet de l'équipe municipale. Il insiste sur la nécessité de réaliser une étude de marché pour connaître les besoins, les types des structures selon les générations,...
- M. Yann FOL ajoute que cette étude de marché doit s'inscrire avec une étude paysagère.
- Mme Stéphanie MUHLEMATTER pense qu'il serait judicieux d'associer la population au projet d'aménagement du Chef-lieu.
- Mme le Maire prend note et valide cette remarque.

## **AXE 3 : AMÉLIORER LES LIAISONS DOUCES AU SEIN DE SAVIGNY**

- Mme le Maire souhaite que le mot « maîtriser » les itinéraires de randonnées soit ajouté au terme « valoriser ».
- M. Yann FOL ajoute « et en concertation avec les Syndicats Intercommunaux du Vuache » et ce dans l'esprit de canaliser les gens, créer des parkings, ...
- Mme Stéphanie MUHLEMATTER suggère que des zones de stationnements soient mises en place dans tous les hameaux et pas uniquement à Murcier et à Olliet. Ces zones pourraient servir aussi bien pour les promeneurs, les visiteurs que pour le déneigement.
- M. Sébastien DEBIEZ-PIAT précise que le départ des itinéraires de randonnées se situe sur les parkings communaux au Chef-lieu et à Murcier.
- M. Pascal LOUBIER rétorque que si des parkings sont aménagés, ces derniers ne doivent pas être utilisés à titre de stationnement privé.
- Mme le Maire prend note qu'il est important de bien cibler dans chaque hameau des zones de stationnement et pas uniquement dans le Chef-lieu et à Murcier. Elle précise toutefois que la commune de Savigny dispose de parkings assez exceptionnels. Il faut donc inciter les gens à utiliser les parkings existants et à ne pas prendre la voiture jusqu'au pied du Vuache.

- M. Jean-Pierre VUICHARD ajoute qu'il n'est pas possible de réhabiliter du bâtiment ancien s'il n'existe pas de place de stationnements.
- Mme Gisèle MEYNET estime que dans la phrase « Apaiser et sécuriser les axes dangereux ou posant des problèmes de conflits d'usage (vélos, engins agricoles, ...) », il conviendrait de citer tous les usagers et pas uniquement vélos et engins agricoles mais également les piétons (enfants, ado, personnes âgées), et bus scolaires. Elle précise que c'est la cohabitation de tous les déplacements qui pose problème.
- M. Yann FOL précise que le projet de sécurisation de la RD7 est en cours de réalisation.
- Mme le Maire ajoute que d'autres aménagements seront à prévoir car certains endroits sur la commune connaissent également des problèmes de sécurisation. Il faut amorcer des projets de sécurisation et faire des constats. Ces aménagements se réaliseront petit à petit.
- Maurice VIOUD précise qu'on ne peut rien faire contre l'incivisme des gens. Il note que l'on ne répertorie aucun accident sur la commune. Il s'interroge donc sur quelle base le bilan va être effectué et comment les améliorations pourront être évaluées.
- Mme le Maire rétorque qu'il faut tout de même agir et qu'un bilan sera réalisé.
- M. Ludovic VUICHARD ajoute que le niveau de satisfaction des habitations pourra être pris en compte pour dresser un bilan.
- M. Yann FOL précise que Savigny est un village où le monde agricole est très présent, les projets d'aménagements ont été réalisés en concertation avec le milieu agricole (chicane franchissable).
- Mme le Maire demande s'il y a d'autres remarques sur le PADD.
- M. Yann FOL aimerait que la Communauté de Communes du Genevois se prononce sur le maintien ou non des zones protégées des captages d'eau potable.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres remarques.  
Aucune personne ne se manifeste, le débat est terminé.

La séance est levée à 21H07.

Le Maire,  
Béatrice FOL.



Affiché le 24/05/2016